

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Gestion Pilotée - Harmonie

Assureur: Milleis Vie, entreprise régie par le code des assurances, Société Anonyme au capital de 70 999 995 euros - Siège Social : 2-20 place des Vins de France - 75012 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 384 532 172

Site internet: <http://www.milleis.fr> Appelez le 01.55.78.77.00 pour de plus amples informations.

Autorité de tutelle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Date de publication : 28/03/2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Objectifs

Dans le cadre du mode de gestion "Gestion Pilotée", l'assureur sélectionne dans un univers d'investissement large et diversifié en matière de classes d'actifs, secteurs et zones géographiques les supports à investir et/ou désinvestir selon l'une des orientations de gestion proposée. L'orientation de gestion Horizon Harmonie a pour objectif une croissance potentielle de l'épargne investie sur un horizon de placement conseillé de 8 ans. Cette allocation sera investie entre 20% minimum et 60% maximum sur des Organismes de Placements Collectifs (OPC) de types actions. Le solde sera investi en OPC de type obligataire et / ou monétaire et accessoirement en OPC de gestion thématique et alternative. Les ETF font partie des instruments utilisés dans cette orientation de gestion. Le rendement du capital investi selon l'orientation de gestion Horizon Harmonie dépend principalement de l'évolution des marchés financiers qui peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse. Le SRRI maximum est de 5 avec un niveau de volatilité maximum de 15%.

Investisseurs de détail visés

L'orientation de gestion Horizon Harmonie est destinée aux adhérents des contrats Milleis Horizon Vie et Milleis Horizon Capi recherchant une valorisation du capital en contrepartie un risque modéré à important de perte en capital (la perte en capital pouvant être supérieure à 50% du capital investi). Bien que la gestion financière du contrat soit réalisée par l'Assureur dans le cadre de ce mode de gestion, il est préférable d'avoir une connaissance générale et/ou une expérience des marchés financiers pour retenir cette orientation de gestion. L'horizon de placement associé à cette orientation de gestion est de 8 ans.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque, les scénarios de performance, la réduction de rendement sont déterminés à partir d'une répartition type entre les supports pouvant différer de celle appliquée à votre contrat.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Période de détention recommandée:		8 ans	
Exemple d'investissement:		10 000 EUR	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 460 EUR	3 520 EUR
	Rendement annuel moyen	-55.00%	-12.00%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 700 EUR	8 620 EUR
	Rendement annuel moyen	-13.00%	-2.00%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 560 EUR	15 890 EUR
	Rendement annuel moyen	6.00%	6.00%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 830 EUR	17 740 EUR
	Rendement annuel moyen	28.00%	7.00%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	282 EUR	3 715 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3.0%	3.0% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.0 % avant déduction des coûts et de 6.0 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	0.0%
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.	0.0%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	2.0%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.	1.0%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence. L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage déterminé unitairement selon l'option d'investissement sous-jacente concernée.	0.0%